

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 février 2021

CP2021_02_28
id. 5608

Le 16 février 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE
ET LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT
DU SITE DE LA PENTE D'EAU DE MONTECH**

Lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif les 29 et 30 avril 2020, il a été présenté le projet de sécurisation et de valorisation de la pente d'eau de Montech pour lequel l'autorisation de programme a été portée à 1 960 000 € TTC.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale sont terminés pour un coût définitif d'opération arrêté à 1 938 175 € TTC.

Les travaux des autres maîtres d'ouvrages se poursuivent pour une ouverture prévue en avril 2021.

Ainsi l'ensemble de cette opération avec la vélo voie verte, l'ancienne papeterie de Montech, la mise en scène du site, la machine de la pente d'eau et sa péniche, est un véritable projet de territoire.

Conscient du potentiel que représente ce site d'exception, les différents acteurs ont souhaité en conforter la dynamique et confirmer leur engagement à plus long terme au travers d'une convention de partenariat entre le Département, Voies navigables de France (VNF), la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et la commune de Montech.

Dans ce cadre, les parties soulignent leur volonté de :

- partager des objectifs ambitieux pour mener ce projet structurant par une coordination des différents volets, par des engagements financiers adaptés et la mise en commun de leur expertise,
- communiquer sur le partenariat et le projet global de la pente d'eau de Montech,
- développer la vocation touristique sur la pente d'eau dans son ensemble.

Cette convention rappelle les engagements de chacun autour de ce site, ceux du département étant :

- gérer la vélo-voie verte - V80 et notamment assurer le niveau d'entretien commun à l'ensemble de la vélo-route en lien avec VNF (selon les dispositions de la convention initiale de mise en superposition de gestion du 8 mars 2006),
- mener les actions de police de la conservation de la vélo-voie verte et participer à sa surveillance,

- participer à la définition des besoins en matière de maintenance et d'entretien du site.

Des conventions spécifiques viendront décliner la mise en œuvre du partenariat et notamment organiser la répartition en matière de gestion, d'entretien et de responsabilité des interventions sur les différentes entités du site.

À ce stade, sont identifiés et en cours de rédaction pour le Département :

- un avenant à la convention signée avec Voies navigables de France le 8 mars 2006 de mise en superposition de gestion du domaine public fluvial aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'une vélo- route,

- une convention d'application dans laquelle le Département confiera la gestion des sanitaires de la halte vélo au gestionnaire du site, à savoir la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Ces pièces seront présentées aux membres de la commission permanente pour approbation lors d'une prochaine réunion.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 27 juin 2018 donnant délégation de compétence à la commission permanente pour examiner et statuer sur les conventions relatives à la valorisation touristique de la pente d'eau de Montech,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées et telle que ci-annexée, la convention de partenariat pour « la mise en œuvre et la poursuite du développement du site de la pente d'eau à Montech » à conclure entre le Département de Tarn-et-Garonne, Voies navigables de France, la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne et la commune de Montech ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Claude Nègre, Présidente de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC